## ANNEXE A (Article 12)

## PROVINCE DU MANITOBA PROCURATION AUTORISANT LE TRANSFERT D'OBLIGATIONS

PRENEZ ACTE que je, soussigné(e),		
de		, contre valeur reçue,
ai vendu, cédé et transféré, et que par les pré	ésentes, je vends, o	cède et TRANSFÈRE
à		
_		
les obligations de la PROVINCE DU MANITO	BA, SÉRIES	
$n^{os}$		
au montant de		
mon nom tous les actes nécessaires au trans par une ou plusieurs personnes jouissant de et que je ratifie tous les actes légitimement ac application des présentes.	on véritable et légit sfert desdites oblig es mêmes pouvoirs ecomplis par ledit	time fondé de pouvoir aux fins d'accomplir en gations, avec le pouvoir de se faire remplacer s dans l'accomplissement du présent mandat,
EN FOI DE QUOI, JE signe et appose mon se		
	le	19
SIGNATURE GARANTIE PAR :		
		SIGNATURE
		TÉMOIN

La signature du titulaire inscrit doit être garantie par une banque canadienne ou une autre institution financière acceptable par le ministre des Finances du Manitoba.